

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE TRAITEMENT DES DECHETS ET ORDURES MENAGERES
DE LA REGION BAGNOLS – PONT SAINT ESPRIT
S.I.T.D.O.M.

Procès-verbal de la réunion du Conseil syndical
du 3 janvier 2008 à 18 heures à Connaux

M. TALON accueille le Conseil syndical et ouvre la séance.

32 délégués sont présents.

Le quorum étant atteint, le Conseil syndical peut valablement délibérer.

Préalablement à l'ordre du jour, M. TALON présente M. ARVIEU qui assurera les fonctions de Directeur des Services durant la durée du congé de maternité de Madame Cécile FAUVEL.

De plus, M. TALON précise qu'avec un excédent 2007 attendu aux environs de cent mille euros, le dernier budget de sa mandature laisse une situation financière saine et permet toute latitude au prochain Président et son équipe syndicale dans la définition de la future politique à mener.

Il précise que le vote du budget 2008 se tiendra dans la salle du Stade de Chusclan, le 15 février 2008 à 10 heures.

Point sur la communication

Mme PIONNIER, Vice-Présidente en charge de la communication, préalablement à sa présentation, tient à souligner la qualité du travail de M. BUIGUES, chargé de communication, et de Mlle FOLLET, animatrice nature du SITDOM.

Puis Mme PIONNIER présente l'action du syndicat en matière de communication sur l'année 2007.

Outils de communication :

Le guide du tri est en cours de tirage à 25 000 exemplaires. L'imprimeur retenu en raison de son offre à un bon rapport qualité/prix est l'Imprimerie de Provence de Pont-Saint-Esprit. Cette année, la diffusion de ce guide se fera par le biais d'un canal différent. La distribution par la Poste entraînant beaucoup de déperdition, il a été choisi de prendre contact directement avec les communes membres du Syndicat afin que ce guide puisse être diffusé avec le bulletin municipal par exemple. De même les gardiens d'immeubles seront sollicités.

Les calendriers 2007-2008 ont été tirés et distribués à l'ensemble des écoles primaires du syndicat.

Les magnets sont en cours de réimpression à 5 000 unités. L'adresse internet du S.I.T.D.O.M y est davantage mise en valeur, ainsi que les bouteilles d'huile qui demandent un effort de tri plus important.

Un guide d'accueil est prévu pour 2008. Il se présente sous la forme d'une pochette et d'un contenu adaptable selon les destinataires : touristes, nouveaux habitants des communes membres,...

Actions de communication :

Animations : Mlle FOLLET a déjà effectué 75 animations et 4 visites en centre de tri. Une visite avec le Conseil Municipal Jeunes de Bagnols-sur-Cèze a été effectuée.

Téléthon : Le SITDOM a participé au Téléthon le 8 décembre 2007 par le biais de l'opération de récupération de plastiques au sein de 20 communes et 7 écoles. Les gagnants étaient les écoles de Tresques et de Saint Nazaire et la commune de Salazac.

1 tonne de plastique a été collectée.

Journée métiers-formation : Comme chaque année, le SITDOM a participé à la journée métiers-formation à destination des lycéens le vendredi 25 janvier 2008. M. BUIGUES y a présenté les métiers liés aux déchets et a répondu aux questions des jeunes sur le tri sélectif et la protection de l'environnement en général.

Festival de la BD : Le SITDOM va participer au Festival du livre et de la BD qui se déroulera les 2 et 3 février prochains. Le service communication s'efforce de rattacher la problématique du tri des déchets du thème du festival.

1. Approbation du PV du 18 septembre 2007

Pas de remarque.

1 abstention : M. Daniel BAKALEM

Le PV est adopté à la majorité.

2. Reprise de la déchetterie de Saint Julien de Peyrolas

La déchetterie de Saint Julien de Peyrolas appartenant au SPAC est transférée au SITDOM. C'est un équipement neuf et l'emprunt est contracté par le SPAC.

M. TALON indique qu'il ne devrait pas y avoir d'augmentation de la participation des communes dues au titre de la compétence déchetterie.

Le SITDOM prend acte du transfert de la compétence déchetterie du SPAC.

3. Création d'un emploi de gardien de déchetterie

Le transfert au SITDOM de la déchetterie de Saint Julien de Peyrolas implique l'emploi d'un agent d'accueil et de gardiennage pour ce site.

M. TALON propose de créer un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 27 heures et rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe (Indice brut 281, Indice majoré 283).

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

4. Avenant n° 1 au marché au marché de prestation de transport et de traitement des déchets issus des déchetteries du SITDOM

Il est nécessaire d'apporter certaines modifications au marché n° 2007-03 Lot n° 2 de prestations de transport des déchets issus des déchetteries du SITDOM afin de prendre en compte l'ouverture d'une nouvelle déchetterie sur la commune de Saint Julien de Peyrolas.

Le montant de l'avenant est de 29 502 € HT soit 1485 % du montant initial du marché.

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

5. Demande de subvention pour l'acquisition d'une armoire à DMS

M. TALON explique qu'il est nécessaire d'acquérir une armoire à DMS (déchets ménagers spéciaux) pour la déchetterie de Saint Julien de Peyrolas.

Le coût de cette acquisition est de 7 630,48 €.

Il est proposé de solliciter l'ADEME, le Conseil Général du Gard et l'Agence de l'eau afin d'obtenir les subventions pour le financement de cette armoire.

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

6. Demande de subvention pour l'acquisition de trois colonnes d'apport volontaire

Il est nécessaire d'acquérir trois colonnes d'apport volontaire (journaux, verre, emballages) pour la déchetterie de Saint Julien de Peyrolas dont le montant est estimé à 3 802,99 € TTC.

M. TALON propose de solliciter l'ADEME et le Conseil Général du Gard afin d'obtenir les subventions pour le financement de ces trois colonnes.

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

7. Adhésion à l'éco-organisme OCAD3E au deuxième trimestre 2008 pour les déchets d'équipements électriques et électroniques

M. TALON explique que la collecte fera l'objet d'un essai sur le site de Saint Nazaire. Elle sera réalisée courant 2008 dans des conteneurs maritimes afin d'éviter toute forme de vandalisme.

Il est nécessaire de conclure une convention avec l'organisme OCAD qui assurera la fourniture des dispositifs de collecte, l'enlèvement, le regroupement, le transport et le traitement aux normes des déchets collectés, la collectivité bénéficiant de soutiens financiers en fonction des performances de collecte de ces déchets conformément à un barème unique fixé au niveau national.

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

8. Attribution de subvention dans le cadre du Téléthon

Le SITDOM a participé au Téléthon le 8 décembre 2007 par le biais de l'opération de récupération de plastiques.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Française contre la Myopathie au titre de cette opération.

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

9. Demande de subvention pour la collecte et le traitement des déchets d'activités de soins et à risques infectieux

Afin d'améliorer le service de gestion des déchets, le syndicat souhaite mettre en œuvre la collecte et le traitement des déchets d'activités de soins et à risques infectieux (DASRI).

19 pharmacies doivent signer la nouvelle convention rédigée par le SITDOM.

Il est proposé de solliciter l'ADEME et le Conseil Général du Gard afin d'obtenir des subventions pour le financements des équipements et des actions de communication estimés respectivement à 612 euros HT et 1000 euros TTC.

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

10. Action sociale

M. TALON explique que la loi n°2007-209 du 19 février 2007 instaure le droit à l'action sociale pour le personnel des collectivités locales. L'action sociale correspond à une dépense obligatoire.

Il est proposé d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à compter du 1^{er} janvier 2008.

Il est également proposé de faire bénéficier les agents du titre restaurant distribué par Accors services à compter du 1^{er} février 2008. La solution retenue est la suivante : la valeur faciale du ticket sera de 7 € et la participation de l'employeur de 60 %.

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

11. Décision modificative n° 2

Afin de faire face à la hausse des charges de personnel liée au remplacement de la Directrice en congé de maternité, il est nécessaire de procéder à des modifications retracées dans une décision modificative :

	DEPENSES			RECETTES		
	CHAPITRE	Article	Montant	CHAPITRE	Article	Montant
FONCTIONNEMENT	12	64131	4 900,00 €	13	6419	4 900,00 €
Totaux			4 900,00 €			4 900,00 €

M. TALON explique que c'est une opération qui ne coûtera rien au syndicat puisque l'assurance des risques statutaires rembourse les frais de personnel engagés pour la directrice pendant son congé maternité.

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

12. Ouverture d'une ligne de trésorerie

M. TALON indique que compte tenu des décalages entre les flux de recettes et de dépenses, l'ouverture d'une ligne de trésorerie s'avèrera nécessaire en 2008.

Il est proposé de contracter une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant maximum de 600 000 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 12 mois
- Commissions : néant
- Index des tirages : T4M
- Taux d'intérêt : index + marge de 0,15 %

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

13. Débat d'orientations budgétaires

Dans le cadre de l'application du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires doit précéder le vote du budget primitif.

Les grandes lignes du budget 2008 du SITDOM sont les suivantes :

Les objectifs de l'année à venir sont de maintenir la stabilisation des participations des collectivités membres, l'ouverture et la mise en service de la déchetterie de Saint Julien de Peyrolas, la mise en place :

- du compostage domestique,
- de la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
- de la collecte des déchets d'activités de soins et à risques infectieux (DASRI).

Investissement :

Dépenses :

- Travaux sur les déchetteries de Connaux et Cornillon
- Matériel pour la communication : ordinateur portable, plastifieuse, imprimante
- Système de facturation des professionnels pour l'accès aux déchetteries

Recettes :

- Autofinancement
- Subventions
- Emprunt

Fonctionnement :

Dépenses :

- Gardiennage des équipements
- Augmentation des charges de personnel : gardiens
- Maintien du budget communication (30 000€)
- Augmentation des charges financières : nouvel emprunt pour le quai de transfert + augmentation des taux d'intérêt
- Augmentation des frais d'assurances

Recettes :

- Reconduction des inscriptions 2007
- Recette des professionnels de déchetteries

Le Conseil syndical PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

14. Questions diverses :

Mise en place du compostage domestique :

L'objectif est d'atteindre un taux d'équipement de 15 % en composteurs des ménages situés dans les zones pavillonnaires soit 2000 unités afin de pouvoir bénéficier de subventions.

M. TALON souligne l'importance de la communication et la nécessité d'accompagner les habitants dans la mise en place de ces équipements.

Les délégués n'ayant pas d'autres questions, M.TALON remercie les participants et clôture la séance.

Le Président

Jérôme TALON